

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1191

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre exact d'embryons conservé ne peut être déterminé a priori. Parce qu'elle encourage la recherche sur l'embryon humain, pas éthique, cette technique ne doit être privilégiée.